
Décision n° 2020-03

Délégation de signature du directeur général

Le directeur général du GIP Resah décide :

Article 1 : OBJET

La présente délégation de signature concerne les modalités de délégation de signature de Dominique LEGOUGE, directeur général du GIP Resah.

Article 2 : DELEGATAIRES

- Charles-Edouard ESCURAT, directeur général adjoint

Article 3 : PERIMETRE

Charles-Edouard ESCURAT reçoit délégation générale de signature en cas d'absence ou d'empêchement du directeur général.

Charles-Edouard ESCURAT reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux activités de centrale d'achat et de conseil.

Article 4 : EFFET

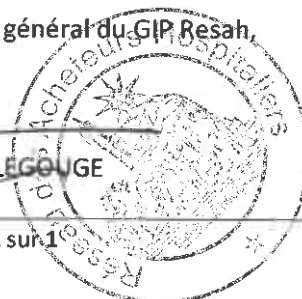
La présente délégation prend effet à compter du 2 mars 2020.

Elle sera notifiée à chaque délégataire et diffusée autant que de besoin.

Fait le 2 mars 2020 à Paris,

Le directeur général du GIP Resah,


Dominique LEGOUGE



Décision n° 2019-01

Délégation de signature du directeur général

Le directeur général du GIP Resah décide :

Article 1 : OBJET

La présente délégation de signature concerne les modalités de délégation de signature de Dominique LEGOUGE, directeur général du GIP Resah.

Article 2 : DELEGATAIRES

- ☐ **Marie LE GUYADER-DESPREES**, directrice des ressources humaines, des affaires générales et du développement du médico-social

Article 3 : PERIMETRE

Marie LE GUYADER-DESPREES reçoit délégation générale de signature en cas d'absence ou d'empêchement du directeur général ou du directeur général adjoint.

Marie LE GUYADER-DESPREES reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs à la gestion des ressources humaines. Elle reçoit également délégation pour signer tous les actes relatifs au fonctionnement courant du GIP Resah, en dehors des opérations d'engagement, liquidation et mandatement.

Article 4 : EFFET

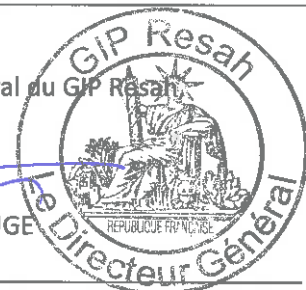
La présente délégation prend effet à compter du 5 février 2019.

Elle sera notifiée à chaque délégataire et diffusée autant que de besoin.

Fait le 5 février 2019 à Paris,

Le directeur général du GIP Resah


Dominique LEGOUGE



Décision n° 2020-04

Délégation de signature du directeur général

ANNULE ET REMPLACE LA DECISION N°2019-05

Le directeur général du GIP Resah décide :

Article 1 : OBJET

La présente délégation de signature concerne les modalités de délégation de signature de Dominique LEGOUGE, directeur général du GIP Resah.

Article 2 : DELEGATAIRES

- Delphine JANIN, responsable de la diffusion de l'offre
- Leslie LETAN, chargée des relations établissements
- Laura RHINAN, assistante « relations établissements »

Article 3 : PERIMETRE

Delphine JANIN, Leslie LETAN et Laura RHINAN reçoivent délégation pour signer toutes les conventions de service d'achat centralisé.

Article 4 : EFFET

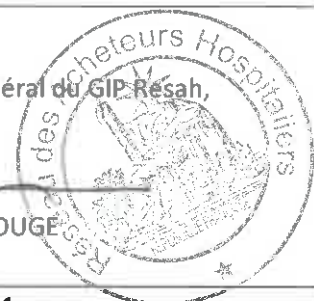
La présente délégation prend effet à compter du 2 mars 2020.

Elle sera notifiée à chaque délégataire et diffusée autant que de besoin.

Fait le 2 mars 2020 à Paris,

Le directeur général du GIP Resah,


Dominique LEGOUGE



Décision n° 2020-05

Délégation de signature du directeur général

Le directeur général du GIP Resah décide :

Article 1 : OBJET

La présente délégation de signature concerne les modalités de délégation de signature de Dominique LEGOUGE, directeur général du GIP Resah. **Elle annule et remplace les décisions n°2018-14, 2019-04, 2019-08, 2019-09, 2020-01 et 2020-02.**

Article 2 : DELEGATAIRES

- Aurélie BARRE, juriste
- Laurence BERTRAND, pharmacien filière dispositifs médicaux stériles
- Jean-Michel DESCOUTURES, pharmacien, filière médicaments
- Charles-Edouard ESCURAT, directeur général adjoint
- Coffi GNANGUENON, directeur du pôle biomédical, biologie et numérique associé
- Caroline JEGOUDEZ, directrice du pôle services généraux et hôteliers
- Maryline KAUSS, pharmacien, filière fluides médicaux
- Bertrand LOUVOIS, directeur du pôle SI et télécoms
- Anne-France MOTTE, pharmacien, filière dispositifs médicaux stériles
- Virginie SCHIRMER, directrice des affaires juridiques liées à la commande publique

Article 3 : PERIMETRE

Charles-Edouard ESCURAT et Virginie SCHIRMER reçoivent délégation pour signer tous les actes passés par le Resah agissant en tant que centrale d'achat.

Laurence BERTRAND, Jean-Michel DESCOUTURES, Coffi GNANGUENON, Caroline JEGOUDEZ, Maryline KAUSS, Bertrand LOUVOIS et Anne-France MOTTE reçoivent délégation pour signer tous les actes passés par le Resah agissant en tant que centrale d'achat, hors conventions de service d'achat centralisé, dans le cadre de leurs filières d'achat respectives.

Aurélie BARRE reçoit délégation pour signer les actes d'engagement des marchés subséquents mono-attributaires, les avenants aux accords-cadres et aux marchés subséquents et les certificats administratifs dans le cadre des filières « bâtiment » et « énergie ».

Article 4 : EFFET

La présente délégation prend effet à compter du **1^{er} août 2020** et prend fin le **31 juillet 2021**. Elle sera notifiée à chaque délégataire et diffusée autant que de besoin, notamment au travers de sa publication sur le site internet www.resah.fr.

Fait le 23 juillet 2020 à Paris,

Le directeur général du GIP Resah,

Dominique LEGOUGE

Décision n° 2020-06

Délégation de signature du directeur général

Le directeur général du GIP Resah décide :

Article 1 : OBJET

La présente délégation de signature concerne les modalités de délégation de signature de Dominique LEGOUGE, directeur général du GIP Resah et ordonnateur du GIP. **Elle annule la décision n°2019-03 et précise les décisions n°2018-11, 2019-01 et 2020-03.**

Article 2 : DELEGATAIRES

- **Alexandra DONNY, directrice générale adjointe**
- **Charles-Edouard ESCURAT, directeur général adjoint**
- **Marie LE GUYADER-DESPREES, directrice des RH et des affaires générales**
- **Sylvie PATIE, directrice des affaires économiques et financières**

Article 3 : PERIMETRE

Alexandra DONNY, Charles-Edouard ESCURAT et Sylvie PATIE reçoivent délégation pour signer tous les actes relatifs à l'exécution des recettes et des dépenses du budget du GIP Resah, y compris ceux relatifs à l'activité de centrale d'achat grossiste.

Marie LE GUYADER-DESPREES reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs à l'exécution des recettes et des dépenses du budget du GIP Resah, notamment aux dépenses de personnel et à l'exception des dépenses et recettes relevant de l'activité de centrale d'achat grossiste.

Article 4 : EFFET

La présente délégation prend effet à compter du **1^{er} août 2020** et prend fin le **31 juillet 2021**. Elle sera notifiée à chaque délégataire et diffusée autant que de besoin, notamment au travers de sa publication sur le site internet www.resah.fr.

Fait le 23 juillet 2020 à Paris,

Le directeur général du GIP Resah,

Dominique LEGOUGE